

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2018

**Rapporteur :
Madame Maëlig LE NAIR-
DOARE**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018
(accusé de réception du 13/11/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification de la composition des commissions municipales

Il est proposé de modifier la composition de la commission des solidarités et de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le conseil municipal peut former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ». Ce même article précise que « dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions (...) doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Sur cette base le conseil municipal du 25 avril 2014 avait institué et composé quatre commissions :

- *la commission de l'urbanisme et des travaux ;*
- *la commission des affaires culturelles, sportives, de l'enfance et des affaires scolaires ;*
- *la commission des finances, de l'administration générale et du personnel communal ;*
- *la commission des solidarités ;*

Monsieur le maire ayant donné, par arrêté en date du 12 septembre 2018 délégation de fonction et de signature à madame Valérie LECERF-LIVET dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et des solidarités internationales, il apparaît souhaitable que madame LECERF-LIVET participe aux travaux de la commission des solidarités.

Par ailleurs, monsieur Roland ANGOTTI ayant précédemment présenté sa démission de la commission des solidarités, il est proposé qu'il intègre la commission de l'urbanisme et des travaux en lieu et place de madame LECERF-LIVET.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire : madame Valérie LECERF-LIVET siègera à la commission des solidarités et monsieur Roland ANGOTTI siègera à la commission de l'urbanisme et des travaux.

La composition des deux commissions est désormais la suivante :

<i>Commission des solidarités</i>
<i>1 - Danielle GARREC, présidente de la commission</i>
<i>2 - Philippe CALVEZ</i>
<i>3 - Agnès TARDIVEAU</i>
<i>4 - Valérie LECERF-LIVET</i>
<i>5 - Christian ROSE</i>
<i>6 - Nathalie ANGOT</i>
<i>7 - Thomas COUTURIER</i>
<i>8 - Oumar NDIAYE</i>
<i>9 - Karine ARZ</i>
<i>10 - Piero RAINERO</i>
<i>11 - Matthieu STERVINO</i>

<i>Commission de l'urbanisme et des travaux</i>
<i>1 - Guillaume MENGUY, président de la commission</i>
<i>2 - Marie-Noëlle LE GALL</i>
<i>3 - Roland ANGOTTI</i>
<i>4 - Corine NICOLAS</i>
<i>5 - Christian LE BIHAN</i>
<i>6 - Claire LEVRY-GERARD</i>
<i>7 - Jean-Marc QUINIOU</i>
<i>8 - Dominique SCOARNEC</i>
<i>9 - Yves GENTRIC</i>
<i>10 - Didier LENNON</i>
<i>11 - Daniel LE BIGOT</i>
<i>12 - Mélanie THOMIN</i>

